

Commune d'ASNELLES



Convocation : 26 juin 2020

Affichage : 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 – présents : 14 – votants : 14

L'an deux mil vingt, le premier juillet à 20h40, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, en raison des mesures sanitaires imposées par l'épidémie de COVID-19, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, maire.

Étaient présents : Mmes et Ms AUBERT Christian, BOUTEILLER Véronique, CORNET Jean-Claude, FÉLICIJAN Vladimir, GRIMOIN Michel, HOTTIN Marion, LAMANDÉ Evelyne, LAQUAY Michel, LELIÈVRE Aude, MONNIER Maryse, NOSTRADAMUS Michel, POUCHAIN Gérard, SOHIER Clairette

Était absente : Mme BIMIER Floriane

Mme LAMANDÉ Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

Approbation de la séance du 30 mai 2020

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

N° 2020-23 : Fixation et vote des taxes directes locales

Monsieur le maire rappelle que la taxe d'habitation est supprimée. Elle sera compensée par l'État au taux de 2019, soit 3,46 %.

Vu le contexte sanitaire, Monsieur le maire propose de ne pas augmenter la fiscalité appliquée sur les propriétés bâties et non bâties.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'appliquer aux deux taxes directes locales les mêmes taux en 2020 qu'en 2019, à savoir :

Taxe foncière - propriétés bâties	0,41 %
Taxe foncière - propriétés non bâties	6,95 %

N° 2020-24 : Hébergement des surveillants de baignade SNSM

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'arrivée des surveillants de baignade SNSM le dimanche 5 juillet pour la période du 6 juillet au 24 août et propose de les héberger dans deux chambres avec coin cuisine à l'hôtel Gold Beach.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'héberger les surveillants de baignade à l'hôtel Gold Beach.

N° 2020-25 : Vente d'un terrain communal

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un terrain communal situé « Clos de la Fossette », qui sera cadastré, a été mis en vente, comme suite à la délibération du conseil municipal du 16 septembre 2019. La valeur vénale du terrain dans sa totalité a été évaluée à 70 000 €uros net vendeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le prix de vente à 70 000 €uros
- d'autoriser monsieur le maire à entamer les démarches pour la vente de ce terrain.
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

N° 2020-26 : Changement des vitrages du cabinet infirmier et demande de subventions

Le bâtiment de l'ancienne école qui abrite le cabinet infirmier a gardé ses menuiseries datant de 1892. Dans un objectif d'économie d'énergie, Monsieur le maire propose le changement des vitrages. Plusieurs devis seront étudiés.

Marion HOTTIN infirmière ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité restante, décide :

- d'autoriser monsieur le maire à entamer les démarches pour la programmation et la réalisation des travaux
- d'autoriser monsieur le maire à demander des aides financières pour la rénovation énergétique du bâtiment.

N° 2020-27 : Attribution de bons alimentaires, prise en charge d'une facture d'électricité et prise en charge d'une facture d'hôtel.

Monsieur le maire informe l'assemblée de deux demandes d'aide formulées par des Asnellois en grande difficulté, en raison, d'une part, du contexte sanitaire, et d'autre part, des inondations récentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner des bons alimentaires pour 400 euros et de prendre en charge une facture d'électricité de 216,86 euros pour l'une des demandes,
- de donner des bons alimentaires pour 150 euros et de prendre en charge une facture d'hôtel de 255 euros, pour la seconde demande.

N° 2020-28: Prise en compte de différents dons

- Don de 50€ de M. LEMEUR, pour remerciements
- Dons dans le cadre de la Quinzaine commerciale :

200€ GOLD BEACH - 50€ BM SOUDURE - 50€ INFORMATIQUE PEOPLE –
100€ POMPES MIREY- 100€ MARTRAGNY - 30€ EGB - 75€ BESSIN ELEC –
100€ MOTOCULTURE CREULLY.

Monsieur le maire souligne la générosité des commerçants et des artisans pendant la Quinzaine commerciale sous des formes diverses, et les remercie pour leur participation et leur soutien.

Le conseil accepte, à l'unanimité, ces dons.

N°2020-29 : Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, il est demandé par la direction générale des finances publiques de proposer 24 personnes parmi lesquelles seront retenus, respectivement, 6 noms pour constituer la liste des commissaires titulaires et 6 noms pour les commissaires suppléants.

Le conseil municipal désigne les personnes figurant dans le tableau ci-joint.

N°2020-30 : Remplacement du garde-champêtre

Le garde champêtre M. Thierry DUFOUR va faire valoir ses droits à la retraite le 31 juillet 2020. Monsieur le maire propose qu'il soit remplacé sur un poste de statut équivalent pour éviter un alourdissement de la masse salariale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le remplacement du garde champêtre.

N°2020-31 : Nomination des délégués pour représenter la commune au SIPAZACAM

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à la majorité des voix, nomme les délégués au syndicat intercommunal d'aménagement de la base conchylicole (S.I.P.A.Z.A.C.A.M) :

- Monsieur Alain SCRIBE
- Monsieur Michel LAQUAY

N°2020-32 : Modification du tarif de droit de place du manège

En raison du contexte sanitaire et du protocole qu'il induit, le propriétaire du manège a réduit l'ampleur de ses installations. Monsieur le maire propose de baisser le montant de son droit de place journalier de vingt-cinq euros à vingt euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la redevance à 20 € par jour, exception faite éventuellement des jours d'intempéries.

Informations du maire

- Monsieur le maire informe l'assemblée de l'obligation de réunir le conseil municipal le vendredi 10 juillet afin de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants (trois délégués et trois suppléants) en vue des élections sénatoriales de septembre prochain.
- Le congé de la secrétaire de mairie Pascale BONNEMAINS est prolongé jusqu'au 17 août.

Tous les points ayant été délibérés, la séance est levée à 23h.



Commune de : ASNELLES

16 JUILL. 2020

SOUS-PREFECTURE
DE BAYEUX



Commissaires titulaires				Commissaires suppléants			
Nom et Prénom	Adresse	Date de naissance	Catégorie d'impôts représentée (TH, TF, CFE)	Nom et Prénom	Adresse	Date de naissance	Catégorie d'impôts représentée (TH, TF, CFE)
FELICIAN Vladimir	8 square Quintefeuille	30/08/48	TH	LELIEVRE Aude	20 Clos de l'avenir	27/11/88	TH
LAQUAY Michel	16 rue de l'église	02/10/50	TH	THOMAS Franck	19 avenue de la Libération	28/02/65	CFE
LAMANDE Evelyne	2 impasse du Débarquement	22/02/49	TH	GRIMOIN Michel	20 av. Maurice Schumann	30/04/55	TH
BOUTEILLER Veronique	23 rue du Grand Large	11/04/59	TH	OTTER Jean-François	9 rue Sousthampton	22/08/66	CFE
CORMIER Antoine	18 avenue de la Libération	13/04/57	CFE	MICHEL Roselyne	Rue du Débarquement	23/07/63	TF
LE ROSSIGNOL Bernard	Meuvaines	30/03/55	TF	TUBOEUF Jean-Louis	Meuvaines	17/09/37	TF
DAPREMONT-NOLP Hélène	26 rue de l'église	22/03/71	TF	NOTREAMI Daniel	20 av. Maurice Schumann	21/12/50	TH
POUCHAIN Gérard	5 rue Vigor	14/04/43	TF	NOSTRADAMUS Michel	6 square Quintefeuille	01/04/43	TH
SOHIER Clairette	12 Clos de la Gronde	15/01/44	TF	BIMIER Floriane	20 av. Maurice Schumann	02/06/82	TF
MONNIER Maryse	2 rue du Bas-Colombier	19/07/53	TF	HOTTIN Marion	16 rue de Sousthampton	30/07/91	CFE
CORNET Jean-Claude	18 rue du grand Large	10/07/42	CFE	Motir Michèle	6 rue du cavignou	02/07/71	TF
SCRIBE Jérémy	14 avenue de la Libération	26/09/78	CFE	DUPRE François	20 av. Maurice Schumann	28/05/50	TH